

Conseil Municipal du 29 septembre 2026
Délibération n°2026/61

12 – Délégation au maire pour la signature de convention pour l'éclairage public.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.

Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au maire.

Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, conseillers délégués.

Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame ORCIL Maëla, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame DEPRETTO Camille donne pouvoir à Monsieur LAURENT Mathieu,

Monsieur LENORMAND Christophe donne pouvoir à Monsieur KERDONCUFF Guy,

Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,

Madame GAUTHIER Enora donne pouvoir à Madame QUEFFELEC Agathe,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a régulièrement des conventions à signer avec le SDEF pour l'entretien ou le changement de certains points lumineux ou armoires de commande d'éclairage public.

Il propose que le conseil municipal lui délègue la signature de ces conventions jusqu'à un montant de 3 000 €.

Au-delà de ce montant, la convention devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

En cas de signature de nouvelle convention, le maire s'engage à en informer systématiquement le conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Autorise Monsieur le maire à signer les conventions avec le SDEF pour le changement ou la réparation des points lumineux jusqu'à 3 000 €.**

*Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 30 septembre 2026.*

*Le maire,
Yann MONBEL*

*La secrétaire de séance,
Agathe QUEFFELEC*